



16/06/2016

Communiqué de presse

Lancement officiel du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014-2020 en région Pays de la Loire

À l'occasion des Assises de la pêche et des produits de la mer, la convention de délégation de gestion du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) entre le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, représenté par M. Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture, et le conseil régional des Pays de la Loire représenté par son président, M. Bruno RETAILLEAU, a été signée le 9 juin 2016 aux Sables d'Olonne.

Par la signature de cette convention, le FEAMP entre dans sa phase opérationnelle pour soutenir l'adaptation de la pêche et de l'aquaculture dans son développement économique durable sur la période 2014-2020.

Instrument financier de la politique commune des pêches (PCP), le FEAMP permettra à la France de bénéficier d'une enveloppe globale de 588 millions d'euros de crédits européens, en augmentation de 70 % par rapport à la période précédente 2007-2013. Au total, en ajoutant les contreparties publiques apportées par l'État et les collectivités territoriales, le montant total théorique des aides pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture s'élèvera sur la période 2014-2020, à 774 millions d'euros.

Une enveloppe de 14,4 millions d'euros est attribuée à la région Pays de la Loire et sera gérée par le Conseil régional. S'y ajouteront les montants des mesures gérées au plan national dont la région pourra bénéficier. L'enveloppe régionale sera répartie entre six axes :

- la pêche durable ;
- l'aquaculture durable ;
- l'emploi et la cohésion du territoire ;
- la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- la mise en œuvre de la politique commune des pêches ;
- la mise en œuvre de la politique maritime intégrée.

Les premières mesures, nationales et régionales, ont été ouvertes et les premiers appels à projet lancés. D'autres suivront dans cette mise en œuvre progressive.

Contact :

Préfecture de la région Pays de la Loire, Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 90 / 20 91 – 06 78 75 50 67

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>